

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 15 mai 2008

L'an deux mil huit, le quinze mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

### Etaient présents :

M.D. Gautier, P. Caumont, M.F. Davoult, D. Guéville, J.L Fort, C. Nocque, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, A. Coté, I. Hard, H. Hauchecorne, H. Leprévost, B. Letullier, G. Perocheau, A. Vanheel.

### Etaient absents :

J.R. Delahaye (pouvoir à F. Brouillard), M. Taulin (pouvoir à M.D. Gautier), A. Vasseur (pouvoir à G. Perocheau).

### Secrétaire de Séance :

G. Perocheau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé à la majorité (1 contre, Monsieur Jean-Luc FORT conteste la délibération n°08.03.15 – Commissions Communales).

## **1 – OPERATIONS IMMOBILIERES**

### **\* RESERVE FONCIERE POUR EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**08.04.25**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Saint Martin du Manoir a signé une convention de réserve foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour un terrain destiné à accueillir principalement des équipements sportifs. C'est sur une partie de ce terrain qu'ont été construits les courts de tennis couverts.

**Vu** la convention en date du 19 décembre 2002 passée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de Saint Martin du Manoir,

**CONSIDERANT** que le délai de portage des terrains prévu dans la convention est arrivé à son terme.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie la parcelle cadastrée ZD 36 d'une superficie de 1 ha 73 a 53 ca au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention précitée,

**\* autorise** Madame Le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

### **\* ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE ANDRE MABIRE**

**08.04.26**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un litige est survenu entre la commune de Saint Martin du Manoir et les propriétaires des parcelles A 676 et A 677 situées rue André Mabire, à la suite de travaux de voirie réalisés par le Département de Seine Maritime (la route étant départementale), et d'un accord (passé avec une municipalité antérieure) dont il ne reste aucune trace aujourd'hui. Afin de mettre un terme à ce litige et que chacun retrouve ses droits, il est proposé que la commune fasse l'acquisition de deux bandes de terrain de 11 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis des domaines en date du 4 avril 2008 estimant le prix du terrain considéré à 50 € le m<sup>2</sup>,

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** d'acquérir deux parties de terrain de 11 et 15 m<sup>2</sup> sur les parcelles A 676 et A 677 aux prix de 550 € et 750 € respectivement,

**\* autorise** Madame Le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

### **\* ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE JACQUES PAILLETTE**

**08.04.27**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a la possibilité d'acquérir un terrain situé rue Jacques Paillette, face au terrain de football. Cette parcelle cadastrée A 636 est un ancien lieu de chargement des camions de l'OTAN, estimé à 7,62 € le m<sup>2</sup>.

**Sous réserve** des résultats de l'étude de pollution des sols,  
**Vu** la demande de servitude faite par la CODAH sur une partie de la parcelle, dans le cadre de la lutte contre les inondations du bassin versant du Saint Laurent,  
*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **décide** d'acquérir la parcelle A 636 d'une superficie de 70 a 59 ca, environ à 7,62 € le m<sup>2</sup>,  
\* **autorise** Madame Le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

## **2 – BAUX COMMUNAUX : RESILIATION DU BAIL B 33 – LA CAYENNE** **08.04.28**

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de résiliation de bail de Monsieur Marc GERMAIN pour le terrain communal qu'il loue à la Cayenne (bail B 33). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **autorise** Madame Le Maire à mettre un terme au bail de Monsieur Marc GERMAIN pour un terrain communal à la Cayenne, à compter du 11 avril 2008 (date de la demande),  
\* **autorise** Madame Le Maire à proposer à nouveau ce terrain à la location prioritairement aux Saint Martinais.

## **3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### \* REPLACEMENT DES FENETRES DES CLASSES DE CM1 – CM2 – 1ER PARTIE **08.04.29**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de réhabilitation des fenêtres des 2 classes de CM1 et CM2. Ce bâtiment est ancien et il est indispensable de changer les fenêtres et les portes. Il est cependant proposé de procéder en 2 temps, compte tenu de la quantité importante d'ouvertures et du coût élevé de l'ensemble de ces travaux. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour le remplacement d'une partie des fenêtres et portes des classes de CM1 et CM2.

### \* REPLACEMENT DE TROIS POTEAUX INCENDIE **08.04.30**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs poteaux incendie sont défectueux et doivent être remplacés au plus vite afin d'assurer la sécurité des habitants. Ils sont situés dans les lotissements "Les Hauts de Saint Martin" et "Résidence du Manoir". *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé pour le remplacement des poteaux incendie.

## **4 – FINANCES COMMUNALES**

### \* TARIF DES MANIFESTATIONS COMMUNALES **08.04.31**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la prochaine manifestation communale : le vide grenier, organisé le 8 juin 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **décide** de fixer le tarif des manifestations communales pour l'année 2008 à 5 €.

### \* DECISION MODIFICATIVE N°1 – ILLUMINATIONS DE NOEL **08.04.32**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le budget communal 2008 a été voté avant les élections municipales. Afin de tenir compte des nouveaux projets à mettre en place, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits en investissement, pour permettre l'achat d'illuminations de Noël. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** le transfert de crédits suivant en section d'investissement :

- DEPENSES :

21578-0017	Matériel et outillage de voirie – autre	+ 2 500,00 €
020-0001	Dépenses imprévues	- 2 500,00 €

### \* DECISION MODIFICATIVE N°2 – 9<sup>EME</sup> TRANCHE D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC **08.04.33**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux d'effacement de réseaux ont été réalisés à la Vallée avec la participation du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz de la région de Saint Romain. Une partie de ces travaux concerne l'éclairage public et peut donc être intégrée en investissement. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** le transfert de crédits suivant en section d'investissement :

- DEPENSES :

21534-0000	Réseaux électrification	1 354,00 €
------------	-------------------------	------------

- RECETTES :

238-0000	Avances sur commandes	599,00 €
1325-0000	Subvention d'équipement- groupes de collectivités	755,00 €

\* **DECISION MODIFICATIVE N° 3 – PARTICIPATION DU SIERG DE SAINT ROMAIN**

**08.04.34**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le budget communal 2008 a été élaboré avant ceux des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère. Il est donc nécessaire d'ajuster le montant fixé pour la participation au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz de la région de Saint Romain. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** le transfert de crédits suivant en section de fonctionnement :

- DEPENSES :

6554-7	Participation SIER	42,00 €
022	Dépenses imprévues	- 42,00 €

\* **REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIERG DE SAINT ROMAIN**

**08.04.35**

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIERG (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz) de la région de Saint Romain s'élève à 691,32 € pour l'exercice 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2008 le montant de la participation au SIERG de la région de Saint Romain pour un montant de 691,32 €.

\* **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES**

**08.04.36**

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2008 du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes s'élevant à 359,95 € (0,23 € par habitant). Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

**5 – PERSONNEL COMMUNAL : DEMANDE DE FORMATION EN ALTERNANCE**

**08.04.37**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la demande transmise par Madame la Directrice de l'école maternelle pour la formation en alternance d'une jeune fille préparant le CAP "petite enfance" pour une durée de 2 ans.

**CONSIDERANT** que pour les années à venir, aucun poste d'ATSEM ne va se libérer ni être créé, *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (2 contre, 3 abstentions),*

\* **n'autorise pas** Madame Le Maire à signer un contrat en alternance pour la formation d'une jeune fille au CAP "petite enfance" à l'école maternelle du Point du Jour.

**6 – P.L.U. DE SAINT LAURENT DE BREVEDENT**

**08.04.38**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) transmis par la commune de Saint Laurent de Brévedent pour avis. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **donne** un avis favorable au projet de révision du P.L.U. de la commune de Saint Laurent de Brévedent.

**7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIEGVHE**

**08.04.39**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de modification des statuts du S.I.E.G.V.H.E. (Syndicat Intercommunal d'Equipement et de Gestion des Vallées du Havre Est), ayant pour but de le transformer en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dédié à la brigade de gardes champêtres.

**Vu** la délibération n° 07.10 du 5 décembre 2007 du S.I.E.G.V.H.E, ayant pour objet la modification des statuts,

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **s'oppose** au projet de modification des statuts du S.I.E.G.V.H.E. présenté le 5 décembre 2007 par le S.I.E.G.V.H.E.

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire porte en communication aux conseillers municipaux le budget primitif 2008 de la CODAH adopté par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* prend** acte de la communication du budget primitif 2008 de la CODAH.

### **QUESTIONS DIVERSES**

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des multiples remerciements reçus à l'issue des élections municipales.

▲ Madame le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Daniel SOUDANT suite à l'inhumation de son épouse Anne-Marie SOUDANT, pour la marque de sympathie de la mairie de Saint Martin du Manoir, représentée par Madame le Maire.

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements reçus pour les subventions attribuées aux associations :

- Union Sportive de Saint Martin du Manoir
- Le Foyer

▲ Madame le Maire donne lecture de l'invitation du Cerf Volant pour la représentation de la chorale Vocalis le 17 mai prochain à 20 h 30.

▲ Madame le Maire donne lecture de l'invitation du Foyer pour l'audition de musique du 18 mai à 15 h 00.

▲ Monsieur Jean-Luc FORT, adjoint aux affaires scolaires et sociales propose aux conseillers municipaux de créer un pôle de citoyenneté au sein du conseil municipal afin de mener une réflexion, dans un premier temps, sur la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile, telle qu'elle est présentée par la circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 12 août 2005. Cette proposition reçoit un avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 50.